

Affichage du compte-rendu le 2019 retiré de l'affichage le

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2019

À 20 HEURES

### CONVOCATION ET AFFICHAGE DU 04 Janvier 2019

-----  
Présents : M.M. Gérard GREFFE, M. Patrick SCHWIRTZ, M. Cyril VACHON, adjoints Mmes et Ms.Sophie OPREE, Dominique VACHEROT, Marie-Hélène TOURNIER, Philippe WEMMERT, Arnaud TARTARIN, Patricia GUILLAUME, Sébastien FOL, Magali GODARD, Nolwenn BEROUJON.

Excusé:

Absent : Antoine BEAU

Secrétaire de séance : Nolwenn BEROUJON

Avant de commencer l'ordre du jour, le maire présente à toute l'équipe municipale ses meilleurs vœux.

#### **1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

#### **2 / COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 16 Avril 2014 :

La présente décision fait suite à la réception d'une nouvelle déclaration d'intention d'aliéner qui annule et remplace la précédente, suite à modification des modalités de vente.

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant la vente par Monsieur David BURLE et Mme Dorothée MERRIEN, son épouse d'une propriété sise à RUFFEY-Lès-BEAUNE, 2, route de Vignoles, hameau de Varennes, cadastrée section A n°560 lieudit «Route de Vignoles » pour 251m<sup>2</sup>, n°561 pour 164 m<sup>2</sup>,

Le conseil municipal donne acte au Maire des décisions prises par délégation.

#### **3.DECISIONS FINANCIERES :**

##### **\*DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2018 :**

Il y a lieu de prendre la décision modificative suivante en vue d'abonder le chapitre 65 :

DEPENSES - NOUVEAUX CREDITS VOTES	FINANCEMENT CORRESPONDANT
Article 65548 : Contributions +1 180,00 €	Article 6226 - 1 180,00€

##### **\*DECISION POUR LE BUDGET 2019 :**

Concernant le budget 2019, en l'attente du vote du budget, nous pouvons engager les dépenses et recettes de fonctionnement ainsi que les dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits votés en 2018 et sur présentation d'une délibération du conseil municipal, autorisant ces nouvelles dépenses ;

Deux dépenses sont prévues en attente du vote du budget :

- Le changement du chauffe-eau du local du foot qui fuit ; devis de l'entreprise DOM ENERGIE, Dominique FOL pour un montant de 3 642 ,42€ TTC.

- L'achat d'un véhicule pour changer le MASTER, vieillissant, et nécessitant des réparations et changement des pneus : le garage POIRET, nous suggère l'achat d'un MASTER 3ème génération, dont il assure l'entretien régulier, Ce véhicule en parfait état tant mécanique que dans son aspect coûte 10 800,00€ TTC.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, valide les dépenses d'investissement suivantes en avance sur le BP 2019 :

- Article 2135 : 3700,00€

- Article 21578 : achat véhicule 10 800,00€

#### **4./ REOUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE et MSAP : calendrier, recrutement, horaires d'ouverture, travaux :**

Le maire fait le point sur l'avancement du dossier Maison de Service Au Public/agence postale. Des compléments d'informations nous ont été fournis par la Préfecture : le nombre d'heures d'ouverture est actuellement fixé à 24 heures hebdomadaires dont le choix de répartition incombe à la collectivité, et sera défini le moment venu. Le cahier des charges régissant ces créations de maisons de service au public est actuellement en refonte par les services de l'État ; en conséquence, la labellisation par la préfecture des nouvelles MSAP n'est plus possible dans l'immédiat, n'interviendra donc qu'en mai ou juin, après réception des nouveaux textes.

Néanmoins, cela ne devrait pas empêcher d'ouvrir l'agence postale en mai ; il nous faut valider les devis pour la réfection des locaux, et dont le coût est subventionné par la Poste ; un devis a été établi par M.KOCH, pour la mise aux normes électriques, suite au passage de la vérification de la sécurité par l'APAVE. Des devis sont actuellement à l'étude pour l'achat de mobilier de bureau.

Mme Sophie OPREE suggère d'en profiter pour refaire l'isolation des deux pièces dédiées à cette occupation et également le chauffage (voir réversible) afin d'éviter d'avoir à chauffer le bâtiment en entier. De même, il faudrait changer les huisseries pour du double vitrage. Le maire va solliciter des entreprises pour de nouveaux devis de travaux.

Parallèlement, nous venons de recevoir la réponse favorable d'un cinquième partenaire, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Côte d'Or.

Enfin, nous restons en l'attente de réponse du centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale interrogé sur les modalités de recrutement de l'agent chargé de l'accueil à la MSAP et du fonctionnement de l'agence postale (type et durée du contrat, rémunération, congés etc...).

#### **5./LOTISSEMENT « LE CLOS DE LA LAUVE » : échanges, vente à Ages et Vies :**

Le maire aborde ensuite l'avancement du dossier du lotissement « le Clos de la Lauve ». Si l'échange avec M.MURATIER se concrétise, celui sollicité par M.Paul LHUILLIER n'aura finalement pas lieu, ce dernier renonçant à toute transaction avec la commune.

Averti, l'architecte nous a refait un plan du lotissement en supprimant ces terrains ; le redécoupage abouti à 11 lots libres (au lieu de 12 initiaux) pour une surface cessible totale cumulée de 11 860 m<sup>2</sup>, avec des lots de 660 à 960 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide cette nouvelle esquisse.

et donne tous pouvoirs au maire pour finaliser le dépôt du permis d'aménager dans ce sens

Le maire revient ensuite sur la cession du lot 13 à « Ages et Vies » chargé de la réalisation d'un collectif pouvant héberger 16 personnes âgées sur la commune. Pour que les loyers payés par les Personnes Agées restent modérés, l'acquisition foncière ne pourra se faire qu'à un prix relativement bas (75 000,00€ pour 2548m<sup>2</sup>). En contrepartie, une priorité sera accordée aux personnes âgées de notre commune ou aux ascendants des habitants de Ruffey-Lès-Beaune. Ages et vies nous demande de confirmer par écrit notre intérêt pour l'implantation d'une structure « Ages et Vie » dans notre commune aux conditions évoquées ci-dessus.

Après discussions et échanges, les conseillers municipaux acceptent cet accord de principe permettant à « Ages et Vies » d'engager les études en vue de la réalisation d'un avant projet sommaire du futur bâtiment. La commune s'engagera ultérieurement, après obtention du permis de construire, par une décision du conseil municipal fixant le prix de cession du terrain.

## **6. INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES :**

\* Le Maire informe que le conseil départemental a validé notre demande d'aide au titre du Plan de Soutien à la Voirie (avec quelques réserves et prescriptions techniques) pour la réalisation de l'aménagement de l'entrée sud de Varennes.

\* Il fait ensuite le compte-rendu de la réunion à laquelle il a assisté au sujet de la fibre optique : cette dernière serait déployée sur notre commune, en 2020 par Orange et nécessiterait l'installation de deux armoires de rue, avec choix possible du coloris pour permettre une bonne intégration dans le paysage.

La première serait installée à hauteur du 37, rue des Viaux et couvrirait partiellement Ruffey bourg, les hameaux de Grandchamp et Travoisy. La seconde installée à hauteur du 12, rue du Moulin couvrirait l'autre partie du bourg et le hameau de Varennes. La fibre sera installée en sous-sol lorsque les fourreaux sont existants ou en aérien ailleurs.

\* Le maire informe le conseil municipal, de l'intervention par courrier de M.QUINET, vice-Président de la Communauté d'Agglomération en charge du développement économique, auprès de la Direction Départementale des Territoires afin d'accélérer la réponse à la vente des peupliers à Bourgogne Recyclage. Parallèlement, le maire rencontre Madame la Sénatrice, Anne-Catherine LOISIER, responsable de la filière bois, ce vendredi 11 janvier qui vient sur la commune. Il l'interpellerà à nouveau sur ce point.

\* Concernant les travaux : Ceux d'installation d'une plate-forme /mezzanine par l'entreprise ALLARD au local pompiers ont été réalisés fin décembre.

Les agents communaux travaillent actuellement à la mise aux normes handicapés des toilettes situées au rez de chaussée de la mairie.

Les vœux du Maire à la population auront lieu ce vendredi 11 janvier à 19 heures au foyer rural, en compagnie des enfants du Conseil Municipal des Enfants. A cette occasion, les prix seront remis pour le concours des maisons fleuries.

Le prochain conseil municipal est fixé au 5 février 2019.

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 21 heures 35.

Mme Nolwenn BEROUJON

M.Sébastien FOL

Mme Magali GODARD

M.Gérard GREFFE

Mme Patricia GUILLAUME

Mme Sophie OPREE

M. Patrick SCHWIRTZ

M.Arnaud TARTARIN

Mme Marie-Hélène TOURNIER

Mme Dominique VACHEROT

M.Cyril VACHON

M.Philippe WEMMERT